

«Tu vas dire “je suis désolée”»: Mila révèle que l'émission *Quotidien* lui aurait demandé de s'excuser après son cyberharcèlement

Par M.A.

Publié il y a 20 minutes



Devant l'animateur Yann Barthès, l'adolescente avait regretté d'avoir été «aussi vulgaire». BERTRAND GUAY / AFP

Invitée sur BFMTV pour commenter l'agression de Samara à Montpellier, Mila a affirmé qu'elle avait été «briefée» avant de passer sur le plateau Yann Barthès, après les vagues de cyberharcèlement qu'elle a subi en 2020.

«On m'a demandé de le dire». Le 3 février 2020, quelques jours après avoir publié une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle elle critiquait l'islam dans des termes crus après avoir été insultée sur son orientation sexuelle «*au nom d'Allah*» par un internaute, Mila est invitée sur le plateau de l'émission *Quotidien*.

Elle y évoque alors la très violente vague de harcèlement en ligne qu'elle subit et pour laquelle elle a été déscolarisée de son lycée pour sa sécurité. Et si elle revendique le «*droit au blasphème*» et qu'elle affirme ne pas regretter ses propos, l'adolescente s'excuse néanmoins devant l'animateur Yann Barthès d'avoir été «*aussi vulgaire*» et d'avoir pu offenser ceux qui «*pratiquent leur religion dans la paix*».

«On m'a demandé de le dire avant de passer sur ce plateau», a-t-elle révélé ce lundi 8 avril 2024, à l'antenne de BFMTV, évoquant un briefing avant le début de l'émission sur TMC. «Tu vas regarder Yann Barthès droit dans les yeux, tu vas lui dire mot pour mot à peu près “je suis désolé” pour les personnes que j'aurais pu offenser», a-t-elle affirmé devant la journaliste Apolline de Malherbe. Mila était invitée ce lundi notamment pour commenter l'agression de Samara à Montpellier.

«Mais je suis pas désolée (sic), j'ai jamais été désolée d'ailleurs. J'ai récidivé sur les réseaux. J'en ai jamais eu rien à faire, j'ai recommencé. J'ai montré justement que cet acharnement que j'ai eu à mon encontre, que les menaces, le lynchage, le fait d'avoir sali mon image, ça a produit l'effet inverse. Aujourd'hui j'ai la haine, aujourd'hui j'ai la rage. J'ai jamais cessé d'affirmer mes prises de position, j'ai développé mon libre arbitre, mon esprit critique», a aussi insisté Mila.

Condamnation pour menaces de mort

La justice avait ouvert à l'époque une enquête pour «provocation à la haine à l'égard d'un groupe de personnes, en raison de leur appartenance à une race ou à une religion déterminée». Le parquet de Vienne l'avait finalement classée sans suite. Le procureur Jérôme Bourrier avait démontré que les propos diffusés, «quelle que soit leur tonalité outrageante», avaient pour «seul objet d'exprimer une opinion personnelle à l'égard d'une religion, sans volonté d'exhorter à la haine ou à la violence contre des individus».

Plusieurs individus ont été condamnés en 2020 et 2021 pour menaces de mort et menaces de viol en ligne à plusieurs mois de prison avec sursis. Mila s'était attiré une nouvelle salve de menaces après la publication d'une seconde vidéo polémique, le 14 novembre 2020: «qu'elle crève», «tu mérites de te faire égorger», avaient notamment écrit les internautes. Plusieurs autres cyber harceleurs ont été condamnés en 2023.

La rédaction vous conseille

- [Affaire Mila: «La victime au bûcher»](#)
- [Zineb El Rhazoui sur l'affaire Mila: «Une décision laxiste des juges serait un présage désastreux»](#)
- [Islamisme, haine en ligne: les leçons de l'affaire Mila](#)

Sujets

- Mila
- Affaire Mila
- Cyberharcèlement